

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° 2018/52

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN**

Date de la convocation :
26 septembre 2018

Le Mardi 2 octobre 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI, Maire.**

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

ETAIENT PRESENTS : M. CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI PELLEGRIN, Mme POGGI, Adjoint au Maire, MM. BONARDI, MERY, conseillers municipaux délégués,

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

MM. ALESANDRI, FERRUCCI, GIOCANTI, Mme MARIAGGI, M. MEZZACQUI, Mme PIETRI, M. PERALDI, Conseillers Municipaux

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT ABSENTS : M. BERTRAND, Mmes BRUNI, CASASOPRANA, FONTAINE, M. GUITERA, Mmes ROMANI, VALENTI, Conseillers municipaux

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance
François DOMINICI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer



EXPOSE

Chargé de définir les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire communautaire, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CAPA a été mis en révision en 2013, après 7 années de mise en œuvre.

Après concertation des parties prenantes à la dynamique de mobilité urbaine via les différents groupes de travail dédié, la CAPA a arrêté, en juillet dernier, un projet de PDU qu'elle soumet aujourd'hui à l'approbation de ses communes membres, en application du Code des Transports et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20181002-2018_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2018

Affichage : 16/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Ce projet intègre les nouvelles priorités arrêtées lors de la concertation, à savoir :

- la diversification des transports collectifs : navette maritime, mini-navettes, liaisons quartiers hauts et bas, moyens innovants (transport par câble), véhicules partagés ; maillage du territoire par des pôles multimodaux permettant les échanges entre moyens de transport individuels et collectifs ;
- la desserte en transports en commun des secteurs économiques et commerciaux et des grands équipements structurants (zone commerciale de Sarrola-Carcopino, U Palatinu, nouvel hôpital) ;
- le développement des transports en commun en site propre sur une voie ou un espace réservé ;
- l'actualisation du Schéma de liaisons douces (vélo, marche) ;
- le stationnement des résidents ;
- le transport des marchandises et l'approvisionnement des villes.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur le Projet de Déplacements Urbains tel que présenté par les services de la Communauté d'Agglomération et débattu en séance préalable de commission plénière

DECISION

**Le Conseil Municipal
Sur exposé de Monsieur le Maire,
A la majorité absolue de ses membres présents ou représentés**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code des Transports, et notamment ses articles L1214-15 et R1214-4,

VU, le projet de Plan de Déplacements Urbains présenté par les services communautaires,

Après débat intervenu en séance préalable de commission plénière,

EMET l'avis suivant

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des axes d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ainsi que des actions proposées afin d'assurer leur mise en œuvre, **émet un avis favorable sur le projet de PDU** ainsi présenté.

Toutefois, au vu du caractère péri-urbain de la commune d'Alata et de sa frontière importante avec la ville-centre, le Conseil Municipal :

- **SOULEVE la problématique récurrente du manque de fluidité de la circulation sur les RD81 et 61**, notamment aux heures de pointe (7h30-9h / 16h30-18h30), caractérisée par des embouteillages importants au niveau de l'Aqueduc de Mezzavia sur la RD 81, et au niveau des 7 ponts sur la RD 61, pénalisant les automobilistes qui doivent se rendre en ville ou vers Baléone, soit pour rejoindre leur lieu de travail soit pour accompagner les enfants et jeunes vers des établissements scolaires ; des élèves particulièrement pénalisés, qui doivent anticiper de près d'une heure le départ de leur domicile ;
- **APPELLE à une vigilance renforcée en matière d'organisation des travaux de la Rocade d'Ajaccio**, qui doivent débuter fin 2018, notamment en raison de l'absence de programmation de la réalisation de bretelles de délestage en amont des ronds-points de Mezzavia et du supermarché Leclerc, ainsi que de la prolongation de ladite Rocade en direction du Loretto, condition sine qua non pour éviter un engorgement permanent de la montée St Jean ;

- **DEMANDE** que, parallèlement à ces travaux, soit étudiée par la CAPA une desserte par les transports en commun sur les RD 61 et 81, avec identification et financement de parcs relais ;
- **SOUHAITE** que la RD81 soit requalifiée en boulevard urbain, conformément à la demande conjointement exprimée par les Maires d'Alata, d'Afa et d'Appietto en octobre 2009 ;
- **DEMANDE** à ce que soit envisagé sans tarder le recalibrage de la voirie comprise entre le futur giratoire du Pruno et l'embranchement de San Benedetto, un axe de plus en plus utilisé par les automobilistes venant ou rejoignant les communes situées au nord du territoire de la CAPA ;
- **CONFIRME** comme espace d'intermodalité à privilégier le secteur du Col du Pruno ;
- **JUGE OPPORTUN** le lancement rapide d'une deuxième étude de faisabilité en vue de la prolongation du tracé du téléporté du quartier St Joseph au centre-ville, pour donner sa pleine cohérence au tronçon envisagé St Joseph-Mezzavia.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Etienne FERRANDI

